



**COMMUNIQUE
PREMIER SEMESTRE
2013**



SOMMAIRE

- pages 3 à 11 : Zones urbaines, zones mortes ?
- pages 12 à 20 : L'IBIS sacré, c'est fini, ils ont tous été tués
- pages 21 à 25 : Les oies Bernaches, tayaut, tayaut
- page 26 : Pigeons biset harets – la propagande continue
- page 27 : L'association : nos recours juridiques
- page 27 : Divers

Auteur : Pascal Cousin



Carpophage de Müller

Zones urbaines, zones mortes ?

- texte principal : pages 4 à 5
- faucons pèlerins à Saint-Etienne : page 6
- introduction indirecte de faucons pèlerins : page 7
- oiseaux nuisibles des villes : page 8
- l'étalement urbain dans le monde : page 9
- l'étalement urbain en France : page 10
- perturbation des écosystèmes : page 11



Je me promenais dans le quartier de l'hôpital Saint-Antoine en juin 2013 et j'avais apporté un sac avec des graines pour les oiseaux. Tout en marchant je jetais parfois de si de là des paquets de graines pour les pigeons qui étaient très faméliques à côté de ceux qu'on peut voir à la campagne. Les pigeons de Paris sont dans un triste état. Puis il m'arriva de déverser une quantité assez importante de graines dans un petit endroit verdoyant au centre d'une rue très animée. Et j'observai un phénomène inhabituel : des pigeons harets s'amassèrent avec des moineaux domestiques affamés et en petit nombre mais aussi des pigeons ramiers, oui des pigeons ramiers en quête de nourriture. Je n'avais jamais vu ce phénomène, jamais, les pigeons ramiers se nourrissant sans aide humaine. Paris est devenu affreux pour les oiseaux. Quand je donnais à manger aux oiseaux une personne m'invectiva : « il ne faut pas donner à manger aux pigeons ! ».



TEXTE DE L'AFFICHAGE DEVANT LE PIGEONNIER

Si vous aimez les pigeons ne les nourrissez pas.

À Paris de nombreuses personnes nourrissent les pigeons sur la voie publique...

Le nourrissage a des conséquences néfastes sur leur comportement et leur état sanitaire.

- Le nourrissage les rend dépendants de l'Homme.

- Il favorise le regroupement, la sédentarisation et la surpopulation, entraînant au sein de ces populations d'oiseaux le développement de maladies infectieuses et parasitaires.

- L'accumulation des fientes peut provoquer des dégâts considérables sur les biens publics et privés.

- Ces nuisances sont à l'origine de l'hostilité de nombreuses personnes à l'égard des pigeons. Certaines malveillances volontaires ont été malheureusement constatées tels que des empoisonnements occasionnant la mort de plusieurs dizaines de ces oiseaux.

En ne nourrissant pas ces oiseaux

- vous contribuez à maintenir propre et agréable à vivre votre quartier...

mais aussi toute la ville !

- Vous favorisez une cohabitation harmonieuse entre les Parisiens et les pigeons.

Maintenant quasiment partout où je me promène en province, en ville bien entendu, j'observe la même chose, à savoir il n'y a plus d'oiseaux. Plus de pigeons harets (sauf dans certains endroits, oiseaux en attente de solution finale), de moineaux domestiques, de corbeaux freux et corneilles. Les seuls qu'on voit encore abondants sont les merles noirs (banlieues, hameaux, petits villages), les pigeons ramiers, quelques mésanges (bleues, charbonnières), des rouges-gorges, des mouettes rieuses, des pinsons des arbres, des étourneaux sédentaires, quelques tourterelles turques sauvages, des pies en zone urbaine, quelques verdiers et aussi quelques martinets par endroits et aussi quelques hirondelles de fenêtre. Ah j'oubliais, en plain champ les faisans semi-domestiques nourris par les chasseurs et les perdrix relâchés pour la chasse ... Il reste aussi quelques quelques rapaces pour couronner le tout. J'observe que le nombre absolu des individus diminue. Certes la France aurait 277 espèces d'oiseaux nicheurs en métropole (568 espèces d'oiseaux recensées dans l'Hexagone, incluant l'ensemble des espèces nicheuses, hivernantes et de passage) dont 73 d'entre elles seraient actuellement menacées sur le territoire, soit plus d'une espèce sur quatre d'après la Liste rouge des espèces menacées en France - Oiseaux de France métropolitaine, un document élaboré par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux, la Société d'études ornithologiques de France et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Inutile de vous dire que je ne tiens pas ce genre de document comme pertinent ni crédible. Car la situation est bien plus mauvaise que celle décrite. Il suffit d'observer et d'ouvrir les yeux. Les oiseaux, on ne les voit plus ! Dès qu'il y en a trop les autorités s'en occupent, les agriculteurs pour les pigeons et corvidés, les communes pour toutes les espèces dès qu'elles sont voyantes et nombreuses (même les nids hirondelles y passent).

Les écologues distinguent deux types d'êtres vivants sauvages, ceux dits spécialistes, inféodés à un écosystème particulier, et les généralistes, capables de survivre dans beaucoup d'écosystèmes différents. On constate qu'en France les espèces d'oiseaux généralistes comme ceux que je viens de citer seraient en expansion selon nos experts patentés et que les spécialistes en diminution, voire en disparition. Nos experts distingués, membres des commissions, auteurs de beaux rapports en pdf, aux salaires confortables et pourvus de généreuses subventions publiques se focalisent uniquement sur les espèces d'oiseaux spécialistes et négligent les généralistes communes (peu d'observations). C'est ainsi qu'ils prétendent qu'elles sont en expansion. Moi j'affirme, me basant sur l'observation de la nature dans les années 1960 et 1970 soit plus de 40 ans en arrière que ces espèces généralistes, elles aussi, sont diminution. Elles sont beaucoup moins nombreuses qu'avant, comme d'ailleurs toute vie sauvage en France. Mais comme ces oiseaux résistent mieux, et surtout qu'ils sont souvent considérés comme nuisibles par les autorités (commerçants, agriculteurs, élus-pouvoirs publics), nos experts évitent d'aborder ce sujet, quand ils ne conseillent pas les autorités pour leur élimination !



La cohabitation entre l'Homme et les espèces sauvages en milieu artificiel est un enjeu majeur de l'écologie du 21^e siècle

La population mondiale s'accroît et surtout se regroupe en zone urbaine. En France les zones urbaines grignotent toujours plus les campagnes. Les animaux sauvages déjà très affaiblis par l'artificialisation des espaces naturels et l'apport massifs d'intrants agricoles dont les pesticides doivent maintenant apprendre à survivre en zone artificielle. Les oiseaux survivants se réfugient près de l'Homme pour se nourrir et se reproduire.

Si en zone agricole les ennemis de nos chers oiseaux sont souvent les agriculteurs, tuant à tout va, en agglomération c'est les pouvoirs publics qui prennent le relais. Il ne faut pas ou peu d'oiseaux sauvages en agglomération, point. Ils transmettent des maladies comme la grippe aviaire. Prière de ne pas les toucher et surtout de ne pas les nourrir. Ainsi nos élus mènent une guerre sans pitié à l'avifaune « abondante ». Mais trouvant que les oiseaux résistent trop encore ils ont trouvé un nouveau gadget pour faire diminuer les effectifs des oiseaux. Après la propagande sur la grippe aviaire, les interdictions de nourrissage, les élagages, les empoisonnements, les battues, les campagnes de capture avec gazage et autres joyeusetés ils croient avoir trouvé le Graal censé faire taire toute critique : l'introduction directe ou indirecte de rapaces tueurs pour « réguler l'avifaune ».

INTRODUCTION DE FAUCONS PÈLERINS EN ZONE ARTIFICIELLE

Deux techniques :

L'INTRODUCTION INDIRECTE

Normalement les faucons pèlerins tueurs d'oiseaux ne nidifient pas en zone urbaine. Mais l'idée est venue à certains naturalistes en complicité totale avec les élus de la nation d'essayer de favoriser leur introduction en ville. Pendant des décennies, grâce à un réseau de bénévoles, les naturalistes ont observé où les rapaces

stationnaient, se déplaçaient et petit à petit ils ont fait installer des nichoirs artificiels pour que le faucon pèlerin se reproduise en ville (et en zone artificielle comme les usines, centrales électriques, etc.). Le projet financé par les pouvoirs publics qui pour dévorer du pigeon domestique haret, qui des corneilles ou corbeaux freux et mouettes rieuses.

L'INTRODUCTION DIRECTE

Mais les pouvoirs publics trouvant le processus trop lent ont décidé de passer à la vitesse supérieure en introduisant directement des faucons pèlerins nés et élevés en captivité. C'est ainsi qu'à Albert dans la Somme, le dépigeonneur habituel de la ville a reçu l'autorisation d'introduire 3 faucons pour dépigeonner la basilique et ses alentours. Il est même prévu d'y installer une webcam comme à Albi, la Mecque des faucons pèlerins tueurs d'oiseaux généralistes. Hé oui on voudrait qu'ils dépérissent comme les oiseaux spécialistes, c'est tellement bien un monde du type « Soleil vert » ! Le projet est suivi par tous les destructeurs patentés de la nature car beaucoup de villes veulent imiter Albert.

Les faucons pèlerins (nés et élevés en captivité et relâchés ou ceux libres fixés par nichoirs artificiels) vont tuer d'après les statistiques de la Ligue Protectrice des Oiseaux (chiffres d'Albi) pour 1/3 de pigeons domestiques « seulement » et plus de 15 % d'espèces protégées (arrêté 29 octobre 2009 liste des oiseaux protégés) et pour le reste des oiseaux protégés par la directive 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Alors qu'aucune étude scientifique démontre l'efficacité de cette méthode pour réduire le nombre de pigeons domestiques résidant autour et sur l'édifice à protéger.

Pour faire simple si ce procédé se développe de plus en plus nos amis les oiseaux vont encore subir une nuisance supplémentaire et leur effectif va encore diminuer. Il faut dire que tout le monde se ligue contre eux en zone urbaine : pouvoirs publics, ornithologues, populations décervelées qu'on a endoctriné à ne pas nourrir les oiseaux et à s'en méfier, etc.

DANS L'ACTU Programmes du 15 au 21 juillet **Edito**

A Nancy, levez les yeux et vous apercevrez peut-être un habitant un peu spécial.



Ils ont quitté les Vosges pour Nancy, Metz, Thionville...

LES FAUCONS PELERINS

planent sur les villes !

Longtemps menacés d'extinction, les faucons pèlerins reviennent dans le Grand Est. Cent quarante couples ont été recensés en Alsace-Lorraine dont 10 % en milieu urbain. Explications de Frank Hipp, ornithologue nancéen.

Installation d'un nichoir à faucon pèlerin à Saint-Etienne par la LPO Loire, le 1^{er} février 2013

Face nord, où le nichoir sera installé.

Immeuble l'Aigoual
16 rue Poylo,



le seul de hauteur suffisante, possédant une face nord avec seulement une rangée de fenêtres en retrait. De plus, une zone dégagée facilitera l'accès aux parents et le parking au dessous offrira une aire d'atterrissage sécurisée aux jeunes.



Arrivée au pied de l'immeuble après un transport assuré par des bénévoles de la LPO.

Tapis sur lequel les jeunes pourront agripper leurs serres.
Gravier destiné à garnir le nid.
Fausses fientes.

Après 16 étages en ascenseur, il reste quelques marches à gravir.



Derniers préparatifs



et installation du 1^{er} ancrage.



Le nichoir prêt à basculer



La manœuvre délicate a réussi. Il s'agissait de ne pas endommager la façade.



L'opération est réalisée par la société So'o, une petite entreprise de Villeurbanne spécialisée dans ce type d'interventions et partenaire de l'opération.



Quatre ancrages garantiront la sécurité de l'installation.



Le nichoir, à 40 m du sol.

Le financement de l'installation a été pris en charge par la ville de Saint-Etienne que nous remercions vivement.



Intallation d'un nichoir à Saint Etienne le 1er février 2013

La ville de Saint Etienne a souhaité favoriser l'installation du faucon pèlerin dans le quartier de Grouchy, dans l'espoir de voir ce rapace disperser les corvidés jugés indésirables.

Le Faucon pèlerin en milieu urbain : point sur les expériences et les connaissances - Premier colloque national Faucon pèlerin, 19 & 20 novembre 2010 - Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus) de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (département du Tarn). Biologie de la reproduction et écoéthologie : premiers résultats de quatre années de suivi vidéo
Le régime alimentaire en période d'élevage des jeunes - Les proies
Page 157 - à partir du Tab. 11 : Répartition quantitative des différentes espèces identifiées en 2009, 2010 et 2011

Classement des espèces suivant le niveau de protection

espèce	Directive 2009/147 concernant la conservation des oiseaux sauvages	Arrêté 29 octobre 2009 liste des oiseaux protégés	2011 part en % des captures
Sarcelle d'été - <i>Anas querquedula</i>	ANNEXE II PARTIE A	non	0,6
Caille des blés - <i>Coturnix coturnix</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	3,5
Chevalier culblanc - <i>Tringa ochropus</i>	Article 1	oui	0,6
Chevalier gambette - <i>Tringa totanus</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	0,6
Mouette rieuse - <i>Larus ridibundus</i>	ANNEXE II PARTIE B	oui	
Pigeon biset - <i>Columba livia</i> (semi-domestique)	Hors champ	Hors champ	30,6
Tourterelle turque - <i>Streptopelia decaocto</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	13
Tourterelle des bois - <i>Streptopelia turtur</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	8
Coucou gris - <i>Cuculus canorus</i>	Article 1	oui	0,6
Martinet noir - <i>Apus apus</i>	Article 1	oui	6,4
Huppe fasciée - <i>Upupa epops</i>	Article 1	oui	0,6
Bergeronnette printanière - <i>Motacilla Oava</i>	Article 1	non	0,6
Bergeronnette des ruisseaux - <i>Motacilla cinerea</i>	Article 1	oui	0,6
Grive musicienne - <i>Turdus philomelos</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	0,6
Merle noir - <i>Turdus merula</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	0,6
Pie-grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i>	ANNEXE I	oui	
Etourneau sansonnet - <i>Sturnus vulgaris</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	16,2
Moineau domestique - <i>Passer domesticus</i>	Article 1	oui	4
Pinson des arbres - <i>Fringilla coelebs</i>	ANNEXE I	oui	0,6
Chardonneret élégant - <i>Carduelis carduelis</i>	Article 1	oui	3
Verdier d'Europe - <i>Chloris chloris</i> , (ex <i>Carduelis chloris</i>)	Article 1	oui	7,5
Serin cini - <i>Serinus serinus</i>	Article 1	oui	1,2
Grosbec casse-noyaux - <i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Article 1	oui	0,6

Le Faucon pèlerin en milieu urbain : point sur les expériences et les connaissances - Premier colloque national Faucon pèlerin, 19 & 20 novembre 2010 - Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus) de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (département du Tarn). Biologie de la reproduction et écoéthologie : premiers résultats de quatre années de suivi vidéo
Le régime alimentaire en période d'élevage des jeunes - Les proies
Page 157 - à partir du Tab. 11 : Répartition quantitative des différentes espèces identifiées en 2009, 2010 et 2011

Sur un plan quantitatif (tableau 11, graphiques 17 à 19), les Colombidés occupent une bonne place dans le tableau de chasse des faucons. Ils restent les proies privilégiées, tant il est vrai que le Pigeon biset *Columba livia* notamment, est très abondant autour du site de nidification. Toutes années confondues, les cinq espèces/proies les mieux représentées sont : le Pigeon biset (36 %), l'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* (15 %), la Tourterelle des bois (10 %), le Martinet noir (8 %) et le Verdier d'Europe *Carduelis chloris* (7 %). Les Colombidés (Pigeon biset et les deux tourterelles) représentent en moyenne 53 % des proies identifiées. En 2010, la part du Martinet noir était de 17 %, avec 24 individus, soit légèrement au-dessus de l'Etourneau. L'ensemble des petits passereaux occupe en moyenne 45 % des proies identifiées sur la période d'étude.

Le Faucon pèlerin en milieu urbain : point sur les expériences et les connaissances - Premier colloque national Faucon pèlerin, 19 & 20 novembre 2010 - Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus) de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (département du Tarn). Biologie de la reproduction et écoéthologie : premiers résultats de quatre années de suivi vidéo

page 118/119 : La colonisation des sites urbains par le Faucon pèlerin n'est pas un phénomène récent. En Angleterre, Ratcliff citait cet exemple célèbre de la cathédrale de Salisbury, dans le Wiltshire, utilisée à de nombreuses reprises, dès 1864, comme site de nidification par le pèlerin. Outre Atlantique, il mentionnait également un autre cas fameux : le « Sun Life Building » à Montréal, ce gratte-ciel occupé sans interruption de 1936 à 1952 (Ratcliff, 1980 citant Hall, 1955). La présence de l'espèce à cette époque sur des sites urbains demeurerait toutefois rare et exceptionnelle. Victime principalement de pesticides organochlorés, l'espèce a vu par ailleurs, au milieu du 20^è siècle, ses populations s'effondrer de par le monde. Dès lors, une mobilisation sans précédent des ornithologues et passionnés de rapaces s'est mise en place un peu partout pour empêcher l'extinction de l'espèce. Aujourd'hui encore, alors que l'espèce a recolonisé ses territoires autrefois occupés, elle continue d'être suivie par les ornithologues français avec la plus grande attention. Aussi, sa colonisation accrue au fil des années des sites urbains n'a fait que ravir la communauté ornithologique. Elle est le témoin d'un combat réussi. ... Afin d'accompagner la colonisation des sites urbains par le Faucon pèlerin et d'encourager son installation et sa reproduction, des aménagements et poses de nichoirs ont par ailleurs été réalisés en France ...

page 126/127 : **Une colonisation spontanée accompagnée de la main de l'homme** - Effectifs et répartition des nichoirs
Bien que des couples de Faucon pèlerin s'installent spontanément sur des sites anthropiques, il faut parfois de longues années avant qu'un couple parvienne à nicher avec succès. L'exemple du couple de la cathédrale d'Albi illustre ce propos, puisque sept années se sont écoulées entre la première tentative de reproduction (échouée) et la première reproduction réussie. L'espèce fréquentait en outre déjà le site en 1989 (Maurel, 2011). De même, la première reproduction réussie sur le temple Saint-Etienne à Mulhouse est notée en 2006 alors qu'un couple fréquentait déjà l'édifice en décembre 1999 (Daske, 2002). Citons encore le cas de la collégiale de Villefranche-de-Rouergue fréquentée par l'espèce dès 1995, alors que la première reproduction sur l'édifice n'aura lieu qu'en

2011 (Issaly, comm. Pers.). Bien d'autres sites sont fréquentés depuis plus ou moins longtemps par un couple qui, à ce jour, ne s'est toujours pas reproduit. D'autres sites enfin ont été désertés par l'espèce. Force est de constater que les sites artificiels fréquentés par l'espèce n'offrent pas toujours les conditions nécessaires, ou du moins les plus favorables, à la reproduction et au succès de reproduction. En milieu naturel, le Faucon pèlerin profite des vives et excavations disponibles dans les falaises pour nicher. L'orientation, la facilité d'accès en vol, l'inaccessibilité aux prédateurs terrestres, la protection contre les intempéries et l'humidité et la qualité du substrat sont des critères rentrant en compte dans le choix de l'aire de nidification, et sont, par conséquent, des facteurs déterminants pour la réussite des nichées. Or, rares sont les sites artificiels qui offrent de tels emplacements. Ne construisant pas de nid, le pèlerin profite alors d'une plateforme métallique, d'un rebord bétonné, etc. pour déposer ses œufs. La protection contre les intempéries et la qualité du substrat y sont parfois très médiocres. Aussi, des projets d'installation de nichoirs ont-ils vu le jour en France au fil des années.

Ces opérations ont été initiées dans différents contextes : suite à la découverte d'un couple cantonné sur un site : l'installation d'un nichoir vise alors à offrir toutes les chances au couple de se reproduire avec succès; suite à la fréquentation d'un site (par un ou plusieurs individus cantonnés ou non en période hivernale ou estivale) : l'installation d'un nichoir vise à fixer le ou les individus et encourager la formation d'un couple reproducteur; par anticipation : le site est jugé favorable. L'installation d'un nichoir vise à attirer l'espèce et le cantonnement et la reproduction d'un couple.

Sur la période 1989-2009, au moins 60 nichoirs ou aménagements destinés au Faucon ont été installés sur des sites artificiels (hors carrières) en France. La figure 9 montre que les opérations de pose de nichoirs ont été relativement marginales entre 1989 et 2004, l'explosion étant très nette entre 2005 et 2010.

page 130 : L'installation d'un nichoir sur un site non fréquenté par l'espèce peut permettre un meilleur succès de reproduction, et cela dès la première année d'occupation du site. Citons par exemple le cas de la centrale nucléaire de Civaux sur laquelle un nichoir a été installé en 2005. Occupé trois ans plus tard, le couple y élève trois jeunes à l'envol en 2008 et 2009. Sur la raffinerie de Feyzin, non équipée, le couple installé en 2005 échoue sa reproduction en 2005 et 2007, et ne produit qu'un jeune à l'envol en 2006. Posé à l'automne 2007, le nichoir permet respectivement l'envol de trois et deux jeunes en 2008 et 2009.

Cathédrale. Ornithologie.
Bougrain-Dubourg rend visite au faucon pèlerin



La visite des peintures et sculptures, ce sera pour plus tard. « Pour nous, la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, c'est le faucon pèlerin ! », dit Alain Bougrain-Dubourg. Entre deux réunions de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), qui tiennent son conseil national ce week-end à Albi, son président s'est échappé pour découvrir le rapace. « Je le connais de réputation. Nous sommes passionnés et présentés ! », plaisante le journaliste.

Le couple de faucons pèlerins niche sur une rambarde, dans la partie supérieure du clocher, côté Tarn, surplombant la nouvelle table d'eau de la Treballie. D'en bas, on distingue à peine l'oiseau de proie, apparemment un point. Mais, avec leur œil exercé, les délégués de la LPO ont tout fait de pointer leur lanterne sur la femelle, que l'on reconnaît à sa taille, plus grosse, et à sa gorge rosâchée. « Ah le bonhomme ! Gérald ! Belle bête ! le mâle ravi ! », s'exclame Alain Bougrain-Dubourg devant le spectacle.

La précision de l'image est telle malgré la distance, qu'on croirait pouvoir toucher le faucon de la main. On voit les plumes du poitrail, ébouriffées par le vent.

« PIGEONS STRÉSÉS »
« Des pigeons sont posés deux mètres à peine, vite chassés par le prédateur. » Pour les pigeons, c'est un stress permanent. Ils sont sur le qui-vive. Celui qui ne l'est pas se fait dévorer », commente Christophe Maurel, directeur de la LPO du Tarn. « La jauge de pose pour les pigeons, c'est en avril-mai, quand les jeunes faucons quittent leur nichoir attachés aux osseux, pour s'envoler. » Sur la cathédrale, le couple de faucons pèlerins s'est installé en 1989. « On suppose que c'est toujours le même. Depuis, on m'en a donné des petits. Ce sont des

oiseaux territoriaux. Quand les jeunes sont grands, les parents les chassent », ajoute Christophe Maurel. Il estimait entre 20 et 25 couples de faucons pèlerins dans le Tarn, dans les zones rocheuses des vallées du Tarn de la Viret et de l'Arveyres. « Ils ont failli disparaître à cause de pesticides », rappelle Alain Bougrain-Dubourg. Il aimerait reproduire à Paris la même réimplantation qu'à Albi. « Nous avons posé l'ancien un nichoir sur la Bibliothèque de France, à 80 mètres de hauteur. Pour l'instant, il est habité par des faucons crécerelles. C'est bien, car c'est un signe avant-coureux de l'arrivée du pèlerin. » L'effet lui paraît positif dans la lutte contre les pigeons. « Ce n'est pas le nombre de proies qui compte, mais ça déstabilise les populations », assure-t-il. Il reste malgré tout des routes de pigeons autour de Sainte-Cécile. « Un couple avec quatre jeunes consomme 12 pigeons par jour. L'action de protection du faucon pèlerin devrait être complétée par l'installation de pigeonniers », estime Philippe de Grèce, de la LPO Estre-Atlantique. « En rassemblant les pigeons, ces pigeonniers permettent une action de stérilisation des femelles, pour gérer la population. »

Alain-Marc Delhouys



Alain Bougrain-Dubourg (au centre), devant la cathédrale Sainte-Cécile, avec l'équipe de la Ligue de protection des oiseaux. Photo GCM, Michel Delhouys

OISEAUX NUISIBLES DES VILLES

Pigeons des villes

Presque toutes les villes (au moins 80 %) capturent puis tuent leurs pigeons de ville. Dans un but sanitaire disent-elles, se retranchant derrière des recommandations du ministère de la santé, non obligatoires et reprises au niveau départemental. Toutes ces tueries se font en cachette, sans publicité, les élus craignant, si cela se savait, une mauvaise publicité.

MAIRES DE GRANDE VILLES ENQUETE SUR LES NUISANCES CAUSEES PAR LA PRESENCE DE CORBEAUX, CORNEILLES ET AUTRES OISEAUX DANS LES GRANDES VILLES 2004

voir le document [ici](#)

89 % des villes qui ont répondu au questionnaire se plaignent de nuisances causées par des oiseaux (autre que les pigeons). Ces villes, dans leur grande majorité, ont également précisé quelles étaient les espèces d'oiseaux les plus directement responsables de ces nuisances :

73 % se plaignent de la présence d'étourneaux,
34 % de celle de corbeaux et de corneilles
et 23 % de celle de lariformes (les goélands et les mouettes pour l'essentiel).

Les espèces d'oiseaux catégorisées sous la rubrique « autres » sont les cormorans et les tourterelles de Turquie.

Plus de 75 % des villes considèrent que le développement des populations d'oiseaux dans les centres urbains est principalement dû au fait que les oiseaux trouvent en milieu urbain des conditions favorables à leur développement (présence de nourriture en quantité - déchets, poubelles, etc. - , absence de leurs prédateurs naturels, absence de régulation animale...).

Si l'urbanisation du territoire national a considérablement réduit l'écosystème des oiseaux, ceux-ci se sont adaptés en colonisant l'espace urbain. Près de 25 % des villes interrogées estiment en revanche que la prolifération des oiseaux dans les centres urbains est liée au fait que les espaces verts en ville comportent de plus en plus d'arbres de taille importante, ce qui correspond aux besoins des oiseaux pour nidifier.

Certaines municipalités ont précisé que le nourrissage leur apparaissait comme la cause première du développement des oiseaux dans les villes. Celui-ci constituerait l'élément fondamental favorisant la fixation de populations tributaires de ces distributions alimentaires.

Au-delà de ces facteurs, communs à toutes les villes, il convient d'examiner les éléments locaux qui peuvent favoriser l'installation des oiseaux dans la commune. En effet, certaines villes ont souligné que le phénomène relevait avant tout d'un échange ville-campagne complexe et particulier à chaque entité géographique. Ainsi la présence de forêts, de plaines céréalières, de vignes ou encore de zones d'élevage à proximité de la ville, qui apportent en complément des ressources alimentaires, notamment pendant la période hivernale, expliquerait-elle le développement de ces populations d'oiseaux en milieu urbain.

Pour l'essentiel, les actions engagées afin de remédier aux problèmes posés par les oiseaux poursuivent trois objectifs :

les gêner dans leur vie quotidienne (48,08 %),

empêcher leur nidification (30,77%)

et les éliminer (21,15 %),

Les résultats de l'enquête attestent du fait que les communes ont plus largement recours aux méthodes d'effarouchement acoustique et visuel (46,97 %) et à l'élagage (28,79 %), qu'à l'élimination physique des oiseaux (21,21 % des villes toutefois ont recours à cette méthode).

Les méthodes d'élimination des oiseaux utilisées par les grandes villes sont variées :

- le piégeage implique le respect strict de certaines obligations : une surveillance et un entretien régulier des cages pièges, la libération immédiate de tout oiseau n'appartenant pas à la liste départementale des "nuisibles", des conditions de capture correctes et l'élimination sans souffrance des oiseaux capturés. Le piégeage ne donne pas nécessairement lieu à euthanasie : certaines villes ont préféré opter pour la stérilisation des oiseaux. Cette méthode, parmi celles visant à éliminer les oiseaux, est la plus prisée des grandes villes (plus de 40 %).

- le dénichage des nids en cours de construction ou venant d'être achevés conduit les oiseaux à en édifier d'autres, ce qui allonge la période de nidification. Il faut cependant s'assurer que les nids sont bien vidés de tout oeuf, condition juridique sine qua non du dénichage.

- la destruction des nids doit tenir compte des pontes d'autres espèces d'oiseaux dans de vieux nids de corbeaux. La destruction des oeufs et des jeunes corbillots doit impérativement faire l'objet d'une autorisation préalable. Plus du quart des villes ayant répondu à l'enquête ont recours à cette méthode.

- la stérilisation des oeufs consiste à pulvériser un produit formolé (de l'azacholestérol par exemple) sur les oeufs pour inhiber la formation du jaune et donc maintenir les adultes sur des couvées mortes.

- la pose d'appâts empoisonnés

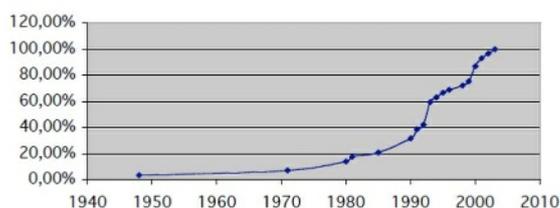
- l'enlèvement des oeufs avant éclosion nécessite que les nids aient été préalablement identifiés. En période de construction des nids, un repérage photographique peut être établi à partir du listing des lieux de nichage et également sur la base de données de plaintes des habitants. Ensuite, à l'aide d'un camion nacelle piloté pour atteindre la canopée sans couper ni casser de branches en cette période de montée de sève, il faut procéder à l'enlèvement des nids enchevêtrés dans les fourches des cimes des arbres.

- le tir au fusil doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en préfecture. Extrêmement réglementé en milieu urbain pour des raisons de sécurité, le tir est parfois autorisé dans les grands parcs urbains.

Il existe également d'autres méthodes d'élimination, qui n'ont pas été utilisées par les villes qui ont répondu à l'enquête. Il s'agit des pesticides aviens, (pulvérisations aériennes), des répulsifs sur les végétaux, des graines anticonceptionnelles (mais leur coût est prohibitif et les produits contraceptifs correspondants ne sont pas en vente libre sur le marché), des moyens de protection mécanique (grillages, filets) pour limiter l'accès aux zones de reproduction et/ou aux ressources alimentaires (décharges, arbres).

En effet, pour tenter de maîtriser la population des oiseaux sans pour autant leur nuire ou les maltraiter, certaines villes tentent d'agir sur les deux principaux facteurs de prolifération : la nourriture et la nidification. Dans cette optique, les communes peuvent utilement prendre un arrêté municipal stipulant « qu'il est interdit de déposer des graines ou nourriture pour attirer des oiseaux », et communiquer ensuite auprès des habitants en effectuant un rappel de cette réglementation.

DATATION DE LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES OISEAUX ET LEURS NUISANCES



Il se produit actuellement dans le monde entier un important phénomène de transition concernant les villes; une évolution inédite dans l'histoire de l'humanité. Au cours de la prochaine décennie, plus de la moitié de la population mondiale, soit environ 3,3 milliards de personnes, vivra dans des zones urbaines — mouvement qui aura de vastes répercussions à la fois sur le bien-être des populations et sur l'environnement. Pas plus tard qu'en 1975, à peine plus du tiers de la population mondiale vivait dans des zones urbaines. D'ici à 2025, cette proportion aura grimpé à près des deux tiers.

C'est dans les pays en développement que le phénomène est plus prononcé, avec des populations urbaines qui s'accroissent de 3,5 pour cent par an, contre moins de 1 pour cent dans les régions plus avancées. Les villes, elles, atteignent des dimensions démographiques inouïes — Tokyo, 27 millions d'habitants; São Paulo (Brésil), 16,4 millions; Bombay (Inde), 15 millions. Et cela exerce d'énormes pressions sur les ressources institutionnelles et naturelles qui les supportent.

Entre 1990 et 2025, le nombre des personnes qui vivent dans des zones urbaines doublera, selon les estimations, pour passer à plus de 5 milliards. La quasi totalité de cette croissance démographique — au rythme effarant de 90 pour cent — se produira dans les pays en développement.

Dans le monde industrialisé, la période d'urbanisation la plus rapide a eu lieu il y a plus d'un siècle. En 1995 déjà, plus de 70 pour cent de la population de l'Europe et de l'Amérique du Nord vivait dans des zones urbaines. La croissance urbaine se poursuit toujours, bien qu'à un rythme beaucoup plus lent, en moyenne, que durant les précédentes décennies. L'essentiel des mouvements de population actuellement en cours concerne le dégagement des centres urbains à forte concentration au profit de régions métropolitaines à très vaste étalement ou de villes petites et moyennes.

Dans le monde en développement, l'Amérique latine et les Caraïbes constituent la région la plus urbanisée — avec plus de 70 pour cent de la population concentrée dans des zones urbaines en 1995. Une croissance urbaine rapide se poursuit toujours dans cette région, surtout dans les villes moyennes et petites. Par contraste, l'Afrique et l'Asie ne sont à présent urbanisées qu'à environ 30 à 35 pour cent seulement. C'est dans ces régions que la croissance la plus galopante est actuellement en cours, à plus ou moins 4 pour cent par an. Selon les projections, cette tendance se poursuivra pendant plusieurs décennies. Tant l'Asie que l'Afrique seront urbanisées à 54 pour cent environ, d'ici à 2025, selon les estimations.



EN FRANCE

L'étalement urbain est la propension des agglomérations urbaines à croître et se développer sur de beaucoup plus larges périmètres. Si certains utilisent indifféremment ce terme et celui de périurbanisation, d'autres font la distinction : l'étalement urbain est une extension urbaine en continuité avec la ville compacte, la périurbanisation une extension urbaine en discontinuité.

L'étalement urbain implique une artificialisation de sols, mais l'inverse n'est pas vrai puisque l'artificialisation des sols concerne des espaces bon bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.) qui peuvent se situer en hors des aires urbaines ou à la périphérie des villes ou des villages.

L'étalement urbain correspond à une consommation d'espace et cette extension des espaces urbains se fait au détriment d'espaces naturels ou agricoles.

En France, la surface agricole utile a diminué d'environ 15% entre 1960 et 2009, passant de 34 à 29 millions d'hectares. L'artificialisation des terres est le deuxième facteur de réduction des terres agricoles après le boisement lié à une déprise agricole.

D'après les bases du ministère de l'Agriculture, l'artificialisation des sols a augmenté de 20% entre 1992 et 2004 (soit 690.000 hectares) alors que, durant cette période, la population française n'a augmenté que de 7%. Les mêmes sources indiquent une artificialisation de 56.000 hectares par an entre 2000 et 2004, ce qui correspond globalement à la surface d'un département tous les 10 ans. La tendance se

poursuit puisque les sols artificialisés sont passés, entre 2006 et 2009, de 4,59 à 4,85 millions d'hectares, soit une progression moyenne de 86.000 hectares par an, ou 236 hectares par jour. A ce rythme, ce ne serait plus tous les 10 ans mais tous les 7 ans que la surface d'un département serait artificialisée.

L'artificialisation tend à changer de visage car on observe désormais une urbanisation beaucoup plus diffuse sur tout le territoire, des zones de plus en plus reculées des grandes agglomérations et du littoral s'urbanisant à leur tour.

L'avancée des terres artificialisées s'est accélérée ces dernières années. La moitié des terres gagnées sur les zones agricoles et naturelles est destinée à l'habitat, généralement pavillonnaire, un tiers aux activités économiques et équipements (ZAC ou Zone d'aménagement concerté, zone commerciale ou artisanale, équipements sociaux, scolaires, sportifs et de loisirs) et le reste aux infrastructures routières ou ferroviaires ou aux espaces verts situés en zone urbanisée. Il s'agit d'un processus quasiment irréversible.

Entre 1999 et 2010, la surface du territoire urbain en France métropolitaine s'est accrue de 19%, passant de 100.000 à 119.000 km² (superficie de la France métropolitaine : 543 965 km²). Sur les 36.750 communes, 7227 sont considérées comme urbaines en 2010, c'est-à-dire comme appartenant à une unité urbaine. 1.500 sont des villes isolées (elles constituent une unité urbaine à elles seules). 6.175 sont regroupées en unités urbaines multicommunales ou agglomérations. 1.368 communes qui étaient rurales en 1999, sont devenues urbaines, pendant que 100 communes urbaines sont devenues rurales.



Invasions d'espèces : cause ou conséquence de la perturbation des écosystèmes ?

Anne Teyssède et Robert Barbault Pour la Science - n° 376 - Février 2009 - [ici en pdf](#)

Depuis une douzaine d'années en effet, les écologues ont constaté une uniformisation croissante des faunes et flores régionales, associée à la transformation générale des habitats. Cette « homogénéisation biotique » se traduit par l'expansion d'une minorité d'espèces et la raréfaction d'une majorité d'autres- et ce dans des groupes aussi variés que les plantes vasculaires, les insectes, les poissons, les mammifères et les oiseaux.

En France, avec les opérations Suivi temporel des oiseaux communs (STOC), l'Observatoire des papillons de jardins (GPJ), ainsi que les suivis nationaux de chauves-souris, d'amphibiens ou encore d'invertébrés communs, l'équipe de Conservation des espèces, restauration et suivi des populations (CERSP) du Muséum national d'histoire naturelle et ses nombreux collaborateurs bénévoles participent aux recherches sur la dynamique des populations face aux changements globaux. L'un des principaux résultats de ces analyses est que les espèces aujourd'hui en expansion n'ont pas pour point commun leur origine exotique, mais bien certaines caractéristiques écologiques : ce sont principalement des espèces généralistes, peu exigeantes en termes d'habitat, de climat ou de nourriture, mais aussi des espèces adaptées aux milieux anthropisés riches en nitrates ou autres déchets organiques et, de plus, souvent mobiles.

Certaines de ces espèces en expansion sont d'origine exotique ; pour les oiseaux nichant en France, il s'agit principalement de la perruche à collier, de l'ibis sacré et de la bernache du Canada. Mais la plupart sont natives de la région, comme la mésange charbonnière, le rouge-gorge, le merle noir, le pigeon ramier ou la mouette rieuse. Ces envahisseurs venus de l'intérieur sont souvent en expansion rapide : ainsi, la population française de pigeons ramiers a doublé en moins de 20 ans ! En 2006, Romain Julliard et ses collègues du CERSP ont

montré que les espèces d'oiseaux s'assemblent localement selon leur degré de spécialisation à l'habitat, mesuré par l'indice SSI [voir l'encadré page suivante), On peut donc estimer l'indice de spécialisation d'une communauté locale d'oiseaux à partir de celui de quelques espèces rencontrées dans un habitat, une forêt par exemple, et prédire la présence d'autres espèces dans cet habitat. L'année suivante, la même équipe a vérifié que l'indice de spécialisation global d'une communauté (CSI) est d'autant plus faible que l'habitat est perturbé. Ainsi, une communauté locale d'oiseaux rassemblant des espèces spécialistes des forêts telles que roitelets huppés, rossignols, sitelles torchepot, mésanges boréales et mésanges noires (de SSI proche de 1) est caractéristique d'une forêt du Nord de la France peu perturbée. À l'inverse, une communauté d'oiseaux généralistes tels que merles, rouges-gorges, mésanges charbonnières, pics-verts, geais et pigeons ramiers {de SSI proche de 0,3) peut se rencontrer dans un bosquet, mais aussi dans les milieux agricoles et les jardins perturbés alentour.

De façon générale, les habitats les plus riches en espèces spécialistes sont les plus stables (forêts peu modifiées ou morcelées, rivières et côtes peu polluées, milieux ruraux d'agriculture extensive, etc.). Au contraire, ces habitats les plus riches en espèces généralistes sont les plus perturbés par les activités humaines (champs et bosquets en région d'agriculture intensive, parcs et jardins de ville, cours d'eau pollués, etc.). Et c'est bien dans les écosystèmes perturbés, aux côtés de nombreuses espèces autochtones et généralistes en expansion, que l'on trouve une petite fraction d'espèces exotiques.

En appliquant une relation habitat-espèces qui tient compte à la fois de la superficie des habitats modifiés et de leur capacité de charge pour les oiseaux, nous avons calculé que l'expansion et l'intensification de l'agriculture jusqu'en 2050 entraîneraient la disparition de 30 à 45 pour cent des espèces d'oiseaux, selon les politiques socioéconomiques et environnementales à venir. Et encore, ce chiffre ne tient pas compte de l'avantage compétitif actuel des espèces généralistes sur les spécialistes.

En 2006, les chercheurs du CERSP ont mis au point deux outils simples et pratiques de mesure de la spécialisation des espèces et des communautés d'espèces : les indices SSI et CSI.

L'indice de spécialisation d'une espèce à l'habitat, dit SSI (pour Species Specialization Index), mesure la préférence de l'espèce pour certains habitats. Celle-ci est estimée par le coefficient de variation de l'abondance de l'espèce dans l'ensemble des habitats, ou plus simplement par la fonction approchée $(H/h-1)1/2$, où h/H la fraction des habitats occupés par l'espèce.

Estimé pour une centaine d'espèces d'oiseaux terrestres, présents ou non dans 18 principaux habitats tels que forêts mixtes, champs, landes, marais ou ville, l'indice SSI varie de 0,19 pour le très généraliste pigeon ramier, qui fréquente indifféremment de nombreux habitats, à 2,26 pour la perdrix grise, inféodée aux champs et prairies.

Au niveau supérieur, l'indice de spécialisation d'une communauté, dit CSI (pour Community Specialization Index), est égal à la moyenne des indices SSI des espèces qui la composent.



L'IBIS sacré, c'est fini, ils ont tous été tués

- les espèces invasives : page 13
- photos d'oiseaux invasifs : page 14
- oiseaux invasifs selon la LPO : pages 15/16
- ce que disent les opposants à ces massacres : pages 17/18
- liens et conclusion : page 19
- extraits lettre à Bougrain-Dubourg : page 20



Nous allons aborder le massacre des Ibis sacrés français et celui prévu des oies bernaches du Canada. Avant d'examiner les événements en détail il nous faut expliquer les dogmes des naturalistes qui poussent à exterminer les espèces invasives.

LES ESPÈCES INVASIVES

Une espèce invasive ou espèce envahissante est une espèce vivante exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie. Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par l'ONU comme une des grandes causes de régression de la biodiversité, avec la pollution, la fragmentation écologique des écosystèmes et l'ensemble constitué par la chasse, la pêche et la surexploitation de certaines espèces. En réalité, il faudrait parler de « population invasive » et non d'espèce invasive.

La notion écologique d'espèce invasive est récente. Pour la comprendre, il faut savoir que les équilibres entre espèces au sein des écosystèmes, à échelle de temps humaine au moins, sont relativement bien établis. Sans intervention humaine, les phénomènes d'extension brutale de l'aire de répartition d'une espèce (dite invasive) sont extrêmement rares. L'homme, depuis qu'il a développé la chasse, l'agriculture et l'élevage, et plus encore depuis qu'il dispose de moyens techniques lui permettant d'être présent et de se déplacer rapidement sur tous les continents, est devenu le principal vecteur de déplacement d'espèces, volontairement ou accidentellement. Certaines ne sont devenues envahissantes que quand la chasse a fait disparaître leur prédateur ou que l'homme leur a offert une alimentation facile ou nouveau milieu facile à coloniser (par exemple pour le sanglier qui bénéficie de cultures et forêts monospécifiques notamment). Parfois elles colonisent simplement l'aire de répartition et la niche écologique d'espèces que l'homme a fait disparaître ou a affaibli. Beaucoup d'espèces introduites l'ont été involontairement ; le ballastage et déballastage des navires de commerce, le transport par les coques de péniches et de navires par exemple, est un vecteur d'introduction d'espèce qui a d'abord été ignoré, puis sous-estimé, et contre lequel peu de mesures sont prises. Certains comme Charles-François Boudouresque préfèrent parler d'espèces introduites pour marquer ce fait, mais toutes les espèces introduites ne se naturalisent pas, ni ne produisent une invasion biologique. Certaines demeurent très dépendantes des conditions artificielles provoquées par l'homme.

Les populations naturalisées échappent souvent au contrôle humain, mais toutes ne deviennent pas invasives. On estime qu'environ une espèce introduite sur mille devient invasive, c'est à dire en induisant un impact écologique (Cf. définition) mais cette notion a tout d'abord été une notion anthropique parce ce sont les impacts économiques ou sociaux sérieux que les humains ont remarqué en premier lieu.

L'homme est - depuis la préhistoire, mais de manière très exacerbée depuis 3 siècles - la cause d'introductions volontaires et involontaires d'espèces allochtones ; de trois manières :

- Introduction directe d'espèces allochtones (Ex : espèces cultivées, chassées, élevées, animaux de compagnies, dont NAC, arbre d'ornementation ou de sylviculture), mais aussi via le

transport des biens et personnes (aérien et maritime notamment, via les eaux de ballastage de cargos et péniches..),

- Modification anthropique des habitats (Ex : creusement de canaux reliant deux bassins versants ou deux mers (Canal de Panama, Canal de Suez), bandes végétalisées homogènes (ex : Alignements de clones d'ormes dans le bocage et long de certaines routes, favorable à la diffusion de la Graphiose de l'orme, alignements de clones de peupliers le long de canaux, favorable à la diffusion de la rouille du peuplier, plantations monospécifiques de rosacées qui ont pu propager le feu bactérien le long des bandes centrales des autoroutes...)

- Modification de la structure des écosystèmes et des réseaux trophiques : en particulier dans le vieux monde où l'agriculture intensive a précocement contribué à une banalisation des paysages et des réseaux trophiques, alors que dans le même temps, la traque et la chasse des grands prédateurs (ont en Australie depuis 10 000 ans) faisaient disparaître les grands prédateurs. L'introduction du chien, du rat, du chat, du mouton ou de bovins et caprins dans de nombreuses îles a été une cause fréquente de régression rapide de la biodiversité.

Notion d'espèces autochtone et allochtone. Elle est au cœur de l'étude des invasions biologiques.

Selon les définitions retenues en France par l'INRA, le CNRS et le Muséum, En zone tempérée ou nordique ; **une espèce est dite « autochtone »** dans un pays ou une entités biogéographiques, **si elle s'y reproduit depuis le début de l'Holocène (dernière époque géologique s'étendant sur les 10 000 dernières années)** dans les eaux douces (milieux dulçaquicoles) ou saumâtres ou dans les milieux terrestres, qu'elle y soit ou non encore présente, disparue ou de retour après une disparition temporaire (ex : castor dans les régions où il est récemment réapparu suite à réintroduction ou à migration à partir d'un bassin versant voisin).

Inversement, **une espèce sera dite « allochtone »** dans un pays ou l'une de ses entités biogéographiques, **si elle ne se reproduisant pas dans ces mêmes milieux au début de l'Holocène**, mais qu'elle y constitue aujourd'hui (ou y a constitué durant plusieurs siècles avant de disparaître), une ou plusieurs populations pérennes se reproduisant sans l'aide directe de l'Homme. **La plupart des espèces allochtones ont été introduites par l'Homme**, certaines étant considérées comme espèces envahissantes ou espèces invasives (ex : le rat noir (*Rattus rattus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) ou le ragondin (*Myocastor coypus*) en Europe).

À titre d'exemple, on estime que 154 espèces de vertébrés sont ou ont été allochtones en France depuis l'Holocène, dont plus de 50 % avaient toujours été absents de France avant la dernière glaciation. Et aucune de ces espèces n'avait en tous cas occupé toutes les régions biogéographiques de la France.

la Bernache du Canada



l'Érismature rousse



l'Ouette d'Égypte



Quelques
oiseaux dits
invasifs en
France.



l'Ibis sacré



la Perruche à collier

le Léiothrix jaune



le Cygne noir



Oiseaux invasifs selon la LPO (Ligue protectrice des Oiseaux)

extraits du journal Ornithos 14-6 : 329-364 (2007) - Les oiseaux allochtones en France : statut et interactions avec les espèces indigènes - Philippe J. Dubois - [Le rapport en pdf ici](#).

DISCUSSION

Au cours des années 2000, 26 espèces allochtones ont été trouvées nicheuses de façon plus ou moins régulière en France, à côté d'une dizaine d'autres nettement plus occasionnelles : 11 sont des anatidés (dont 6 nicheurs réguliers) et 15 autres appartiennent à d'autres familles (dont 11 espèces nicheuses régulières). Il y a donc actuellement 17 espèces allochtones qui nichent régulièrement sur le territoire français. Parmi celles-ci, huit présentent une dynamique d'accroissement importante et **cinq une dynamique très importante : la Bernache du Canada, l'Ouette d'Égypte, l'Ibis sacré, la Perruche à collier et le Léiothrix jaune.** Les quatre premières représentent une menace avérée, en France ou ailleurs en Europe, pour l'avifaune locale (ou la faune en général). Deux autres espèces, à la dynamique d'expansion moindre – le Cygne noir et l'Érismature rousse – sont également une menace pour l'avifaune européenne. Deux passereaux – le Léiothrix jaune et le Capucin bec-de-plomb – ne semblent pas, en l'état des connaissances actuelles, présenter un danger pour l'avifaune locale. Il en est de même de l'Inséparable de Fischer, même si sa biologie reste totalement inconnue sur le territoire français. Il est patent que les enjeux de conservation vis-à-vis d'espèces indigènes vont cibler un petit nombre d'espèces allochtones potentiellement ou réellement invasives. Les quatre espèces précitées sont, avec l'Érismature rousse, celles sur lesquelles des efforts doivent être réalisés dans de brefs délais. **La Bernache du Canada**, qui connaît un accroissement exponentiel dans quelques régions, doit être à présent **considérée comme espèce envahissante**. En Amérique du Nord, d'où elle est native, elle est localement surabondante et nécessite, outre la régulation, des mesures appropriées pour limiter son impact. Captures, repoussoirs chimiques non létaux, stérilisation d'oeufs ont été utilisés, et plus récemment, l'utilisation de laser est en phase expérimentale (Werner & Clark 2006). En Europe, sa chasse est autorisée dans certains pays (Blair et al. 2000), tandis qu'en France, toutes les bernaches (*Branta* sp.) sont protégées par la loi. L'ouverture de la chasse à la Bernache du Canada n'est actuellement pas envisagée, notamment en raison des risques de confusion avec la Bernache nonnette *Branta leucopsis*. La Perruche à collier reste, en Europe, très inféodée aux grandes villes. Sans doute y trouve-t-elle une nourriture accessible et des conditions de température meilleures qu'à la campagne. Ces facteurs peuvent en effet contraindre les psittacidés féraux à rester dans les limites des zones urbaines sans chercher à se répandre ailleurs (Butler 2005). C'est le cas actuellement des inséparables à l'est de Nice. Les Perruches à collier restent également très citadines en France. La concurrence est donc limitée aux espèces également citadines. Les conditions climatiques allant vers un réchauffement global, il est possible que la Perruche à collier puisse se développer davantage et ne pas rester limitée aux agglomérations. Avec, dans ce cas, un risque accru de concurrence avec des espèces cavernicoles comme les pics ou, dans le Sud, le Rollier d'Europe. **Le cas de l'Érismature rousse et de l'Ibis sacré est différent.** D'abord parce que des mesures de régulation ont été prises à l'échelle nationale pour la première, visant même son éradication (pour l'ibis, il n'y a cependant pas de politique nationale). Elles sont, d'un point de vue opérationnel, souvent difficiles à mettre en action. On ne peut tirer une érismature sur un plan d'eau quand celle-ci se trouve au milieu d'une vaste troupe de canards, ou qu'il y a un risque important de dérangement local. C'est donc un travail ponctuel, de longue haleine, très « chronophage » et donc onéreux. On peut cependant espérer endiguer l'expansion numérique de l'espèce comme cela se pratique en Grande-Bretagne. En France, les pouvoirs publics n'ont

pas investi suffisamment dans cette action, si bien qu'aujourd'hui, il n'y a plus de véritable coordination nationale pour contenir l'espèce, à l'exception du site de Grand-Lieu (V. plus haut). **La problématique est assez similaire pour l'Ibis sacré** qui se trouve, de plus, avoir aujourd'hui des effectifs importants sur le territoire, rendant sa régulation de plus en plus problématique. La méthodologie pour y parvenir a pourtant été clairement proposée récemment par Clergeau et al. (2005). Rappelons qu'aux États-Unis, où l'espèce avait commencé à s'installer en Floride en 2005, les jeunes ont été collectés (G. Herring fide P. Yésou) et qu'en Grande-Bretagne, la RSPB a clairement fait savoir que l'espèce ne devait pas s'installer sur le territoire britannique. **Dans les deux cas, la régulation ou l'éradication de ces espèces se heurte d'abord à une opposition de certains, qui manifestent une approche souvent émotionnelle, culturelle, voire philosophique sans apporter un travail scientifique permettant d'étayer leur point de vue.** En pareil cas, les actions visent prioritairement à retarder les décisions administratives. **Il conviendra d'éclairer les « opposants » afin que l'importance de la situation soit perçue par tous.** D'autant que la France joue un rôle important aussi bien comme responsable de la propagation de ces espèces au-delà de ses frontières qu'au contraire, en servant de « parefeu » à la dissémination des oiseaux vers d'autres pays d'Europe. Quelles que soient les stratégies envisagées pour résoudre le problème, il conviendra de ne retenir que les méthodes respectant la condition animale.

Oiseaux : principales espèces allochtones en France (invasives ou à risque).

Dendrocycgne fauve *Dendrocycyna bicolor*
Cygne noir *Cygnus atratus*
Oie à bec court *Anser brachyrhynchus* régulier
Oie à tête barrée *Anser indicus* occasionnel
Oie des neiges *Anser caerulescens*
Bernache du Canada *Branta canadensis*
Bernache nonnette *Branta leucopsis*
Ouette d'Égypte *Alopochen aegyptiaca*
Tadorne casarca *Tadorna ferruginea*
Canard carolin *Anas platyrhynchos*
Canard mandarin *Anas platyrhynchos*
Érismature rousse *Oxyura jamaicensis*
Faisan vénéré *Syrniscus reevesii*
Colin de Californie *Callipepla californica*
Colin de Virginie *Colinus virginianus*
Pélican gris *Pelecanus rufescens*
Pélican frisé *Pelecanus crispus*
Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus*
Flamant nain *Phoenicopeterus minor*
Flamant du Chili *Phoenicopeterus chilensis*
Perruche à collier *Psittacula krameri*
Inséparable de Fischer *Agapornis fischeri*
Inséparable masqué *Agapornis personatus*
Conure veuve *Myiopsitta monachus*
Léiothrix jaune
Martin triste *Acridotheres tristis*
Capucin bec-de-plomb *Euodice malabarensis*



Conure veuve

Oiseaux invasifs selon la LPO (Ligue protectrice des Oiseaux)

extraits du journal Ornithos 14-6 : 329-364 (2007) - Les oiseaux allochtones en France : statut et interactions avec les espèces indigènes - Philippe J. Dubois

IBIS SACRÉ *Threskiornis aethiopicus*

Une importante synthèse (Clergeau et al. 2005) fait le point sur le statut et les menaces que fait peser l'espèce en France. Par la suite, plusieurs articles, tirés en partie de ce travail ont été publiés (Yésou 2005, Yésou & Clergeau 2005, Clergeau & Yésou 2006) ; nous renvoyons le lecteur à ces références. Cependant quelques précisions ou rappels figurent ici.

Aire de répartition naturelle. Afrique subtropicale ; une population isolée existe dans les marais d'Irak. Populations fœrales. En Europe, en dehors de la France, une importante population existe en Italie (Piémont, aumoins 400 couples en 2006) et plusieurs couples nichent en nature aux Pays-Bas et aux Canaries.

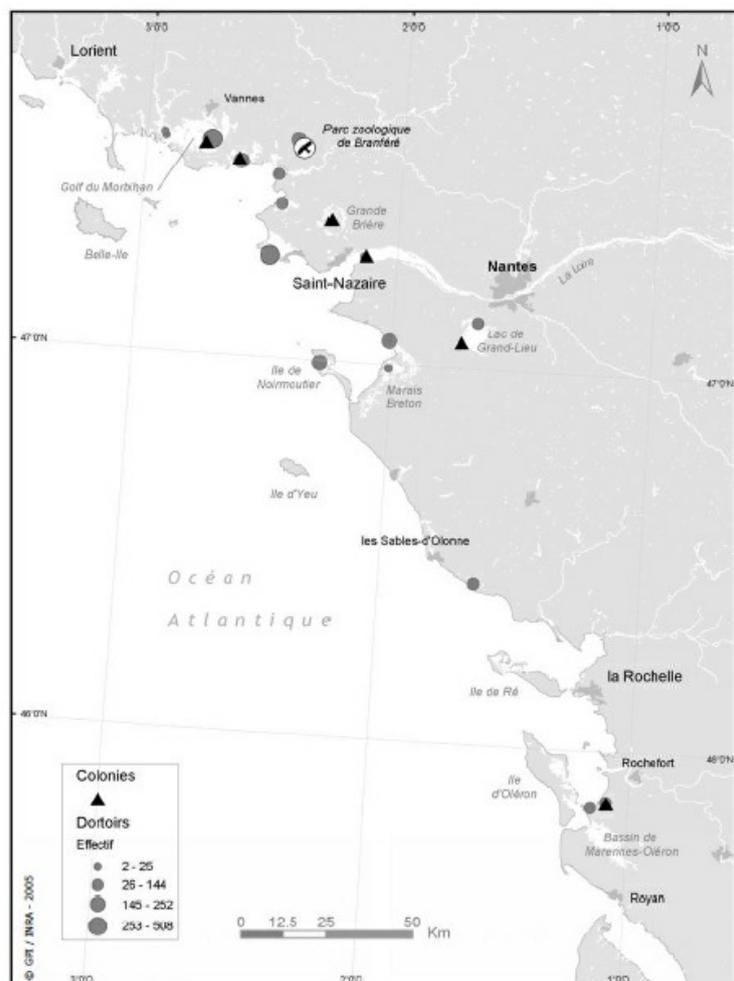
Historique en France. Après des introductions dans le parc de Branféré, Morbihan, entre 1975 et 1980, la colonie d'Ibis sacrés de ce site s'est considérablement développée. Limités dans un premier temps au périmètre du parc, les nicheurs ont ensuite essaimé dans le département, puis en Loire-Atlantique à partir de 1994. En 1998, la Charente-Maritime a vu l'installation de son premier couple nicheur. Dans le sud de la France, la « réserve africaine » de Sigean, Aude, entretient une population nicheuse libre de voler, qui a, elle aussi, conquis les zones humides voisines. L'espèce s'est ainsi installée en 2000 dans l'Aude (8 nids), où l'on comptait 30 couples en 2003 et 105-110 en 2006 (G. Olioso). Cette population méditerranéenne s'étend jusqu'aux portes de la Provence, et un couple s'est reproduit dans la réserve nationale de Camargue en 2006 (M. Gauthier-Clerc).

Statut, effectifs et tendance. L'évolution des effectifs nicheurs en France a été spectaculaire : 150 couples en 1994 et 1996, 450 en 2001, 1100 en 2005 et 1700 en 2006 ! Celle-ci est actuellement exponentielle avec une croissance particulièrement nette depuis 2004 (Yésou 2005). L'espèce semble à présent s'implanter durablement dans le sud du pays. Avec sans doute plus de 5000 individus dans l'ouest de la France en 2006 (P. Yésou) et plus de 100 couples et plusieurs centaines d'individus dans le Sud, les populations d'Ibis sacré introduites en France sont florissantes. L'espèce est inscrite en catégorie C de la Liste officielle des Oiseaux de France.

Menaces, interactions et gestion. Les menaces que fait peser l'Ibis sacré sur l'avifaune indigène ont déjà été développées par Clergeau et al. (2005). Des cas de dérangements ou de prédatons ont été également relevés, aussi bien sur le littoral méditerranéen qu'atlantique, sur des ardéidés, mais également des guifettes *Chlidonias* sp. et des Sternes caugeks *Sterna sandvicensis* (Kayser et al. 2005, Vaslin 2005, Reeber 2005a, 2006 et données inédites, P. Yésou, comm. pers.). Il en est de même ailleurs, en Afrique du Sud par exemple (Williams & Ward 2006). Sa dominance sur certaines espèces d'ardéidés représente un risque pour ces derniers dans le choix d'emplacements de nids (Blair et al. 2000, Kayser et al. 2005), même si l'Ibis sacré aurait peut-être, localement, un rôle dans la stabilisation d'espèces nicheuses comme la Spatule blanche *Platalea leucorodia* (Marion 2005). Plus encore que l'Érismature rousse, l'Ibis sacré déclenche en France des débats passionnés sur son éventuelle éradication avec les « pour » et les « contre ». En 2006, une opération menée conjointement par la Dren des Pays-de-la-Loire et la LPO, sur la principale colonie de Loire-Atlantique de l'époque a eu pour but de détruire les pontes. Le risque encouru, en intervenant sur une colonie importante comme celle-ci, est son éclatement en micro-colonies qui essaient alors spatialement, créant autant de nouveaux foyers de propagation. Effectivement, les ibis ont majoritairement déserté ce

site et ont mené à bien leur ponte de remplacement sur un autre site (P. Yésou). Ultérieurement, un arrêté préfectoral du 4 décembre 2006 prévoit le tir de l'espèce (individus volants) par les agents de l'ONCFS sur une décharge d'ordures de la Loire-Atlantique et sur la principale colonie occupée l'année précédente, ainsi que la stérilisation des oeufs sur cette colonie qui, dans les faits, a été quasiment désertée par l'espèce en 2007. Dans l'Aude, un arrêté préfectoral de 2006 a également donné mission aux agents de l'ONCFS de détruire par tir les nicheurs de l'étang de Bages-Sigean. Il en est de même pour la Camargue, Bouches-du-Rhône. Par ailleurs, une étude menée sur l'Ibis à cou noir *T. molucca* en Australie (Epstein et al. 2007) a montré que cette espèce devenant de plus en plus présente en zone urbanisée était à présent **vectrice d'agents potentiellement pathogènes pour la santé publique et la production alimentaire (salmonellose, maladie de Newcastle, grippe aviaire)**. Ce risque, s'il n'est actuellement pas avéré en France (F. Moutou, comm. Pers.), doit être cependant pris en compte dans le cas de l'Ibis sacré dans l'ouest et le sud de la France, les deux espèces étant très proches et ayant des comportements similaires.

À noter que l'Ibis sacré peut être confondu avec l'Ibis à cou noir (Reeber 2005b), lequel a déjà fourni quelques observations d'oiseaux échappés de captivité (Pas-de-Calais en mai 2001, Saône-et-Loire en décembre 2005, etc.).



Sites de colonies et sites de dortoirs (2004-2005) des ibis sacrés sur la façade atlantique.

Le site source a été le parc de Branféré.

De multiples arrêtés seront pris successivement pour ordonner la destruction par tir de ces magnifiques oiseaux. Le dernier ayant été pris par le département de l'Hérault en 2010 pour organiser des tirs de destruction sur la période du 01/01/2011 au 31/12/2016. Maintenant examinons ce que disent les opposants à ces massacres.



Une étude scientifique finale sur l'ibis sacré démontre que l'Etat a procédé à tort à son élimination.

Depuis plusieurs années, le CPIB (Collectif pour la Protection de l'Ibis de Bretagne) n'a eu de cesse d'alerter l'opinion, les préfetures, le ministère de l'écologie puis d'ester en justice pour s'attaquer à la vaste supercherie consistant à placer l'ibis sacré comme espèce invasive, étrangère et prédateur sanguinaire. Il n'en était rien ; aucune preuve de prédation importante, un oiseau de la zone paléarctique protégé par la Convention de Berne, et une expansion stabilisée puis en déclin, occupant une niche alimentaire vacante. Fort de 2000 membres dont des représentants de la communauté scientifique, nous n'avons pas été écoutés plus que les spécialistes de la question, consciencieusement écartés depuis le premier rapport bidonné sur le sujet. Les gouvernements avec l'appui d'une poignée de naturalistes et ornithologues non spécialistes de la question se sont entêtés à faire de l'ibis sacré un bouc émissaire. Irrégularités, tricheries et cruauté ont résumé la stratégie des élus de l'Etat et de leurs relais.

L'étude à long terme du régime alimentaire de l'ibis sacré en zone d'introduction comparativement à son aire d'origine coupe court à

toute polémique (tant est qu'il y en ait eu une au vu de l'évidence de cet « Outreau écologique ») en confirmant définitivement les affirmations de notre collectif : Loïc Marion (UMR CNRS ECOBIO, Université de Rennes I), Is the Sacred ibis a real threat to biodiversity ? Long-term study of its diet in non-native areas compared to native areas, C.R. Biologies (2013),

<http://dx.doi.org/10.1016/j.crvi.2013.05.001>.

L'Etat, ses ministères, ses préfetures, des élus municipaux, des Conseillers généraux, régionaux et une poignée de naturalistes de Nantes à la Réserve de Falguérec en Séné près de Vannes apparaissent désormais clairement comme les coupables d'un massacre scientifiquement et moralement contestable, ainsi que responsables du dérangement d'un bon nombre d'espèces protégées lors des campagnes de tirs.

Les auteurs de cette éradication programmée doivent être logiquement poursuivis.

Pour le CPIB,
Varban Christov, Bertrand Deléon.



L'étude décrit le régime alimentaire de l'Ibis sacré et son impact sur les espèces d'oiseaux locales pendant 14 années dans la principale aire d'introduction, la France, et compare les résultats avec les données de la littérature dans son aire d'origine. Durant une première période (1993–2004), le régime alimentaire était essentiellement composé d'invertébrés tels les insectes aquatiques (corrélés avec la hauteur d'eau dans les prairies inondées), ou les larves d'Eristalis capturées dans la vase (une niche alimentaire vacante en France), tandis que les déchets carnés prélevés dans les décharges étaient minoritaires. Ces proies habituelles provenant des mêmes écosystèmes que ceux de sa région d'origine africaine n'ont pas entraîné de croissance exponentielle des effectifs nicheurs de l'Ibis sacré. Récemment, l'introduction de l'Écrevisse de Louisiane a supplanté les proies initiales et a permis une forte augmentation des effectifs reproducteurs de l'ibis ($R^2 = 0,48$). Les vertébrés sont des proies très accidentelles, et aucune espèce d'oiseaux n'a été réellement menacée, comme ailleurs dans le monde. Inversement, l'Ibis sacré pourrait avoir un effet positif comme prédateur important de l'écrevisse invasive. L'inclusion de l'Ibis sacré dans la liste DAISIE des 100 espèces les plus invasives d'Europe apparaît scientifiquement contestable.

2013 Académie des sciences. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.



EN SAVOIR PLUS (liens)

La campagne d'extermination des Ibis sacrés français est probablement injustifiée. L'Ibis sacré ne menacerait pas les autres oiseaux et limiterait même le nombre d'Écrevisses de Louisiane. 10/07/2013

[Revue Ornithomédia ici](#)

Bertrand Deléon : "irrégularités, tricheries et cruauté" de l'abattage des Ibis sacrés en France. Le point de vue du Collectif pour la protection de l'Ibis sacré de Bretagne. 03/09/2012

[Revue Ornithomédia ici](#)

CONCLUSION

Encore une espèce sauvage considérée comme nuisible qui a été massacrée, cela devient une habitude en France.

Une espèce devient d'un seul coup "envahissante", envahissante selon souvent les agriculteurs, et Hop on diligente une étude (sans gros budget) à la hâte et puis boum, boum ou empoisonnement. La vie qui est un pur dynamisme profitant des modifications des écosystèmes qui lui sont favorables. C'est les fameuses espèces invasives et nuisibles que les pouvoirs publics ont mission de faire rentrer dans le chemin. Ce chemin idéal n'existe pas bien entendu et les modifications climatiques actuelles vont sûrement obliger nos "décideurs" à prendre de plus en plus d'arrêtés de solution finale, sans se poser de question. Tirons sur tout ce qui bouge, point ! La France est vraiment en pointe dans ses approches écologiques..... Tuons, tuons il n'y a que cela d'efficace entendons-nous un peu partout dans notre "beau" pays soit-disant hyper évolué et Modèle pour toute la planète.

Mais finalement que constate-t-on sur le terrain ? Et bien ces solutions simplistes n'arrangent rien à moyen terme, les espèces envahissantes réussissant à "proliférer" (un terme à rapprocher du mot

terroriste) malgré tous les poisons, piégeages, tirs diligentés. Et pourquoi ?

C'est la rencontre entre un écosystème en modifications favorables et une espèce très dynamique dans son adaptation. Mais il existe une solution contre ces espèces invasives : tout bétonner et tout tuer. La solution finale...

Quand les pouvoirs publics vont-ils changer de politique ? Dégager de véritables moyens pour des campagnes de recherche sur ces phénomènes et pour, au besoin, en cas de nuisances réelles (très rares), mener des expérimentations de stérilisation des espèces en cause. Il faudrait aussi traiter certains comportements humains irresponsables (pourquoi ces décharges à ciel ouvert ?).

On tue ici les Ibis sacrés (comme malheureusement beaucoup d'autres espèces d'oiseaux en France qui ont le malheur de bien s'adapter et en tant qu'oiseau de rester libre) en vertu du sacro-saint principe de précaution (ici quelques milliers d'individus inoffensifs). Mais on oublie de le respecter quand on introduit des OGM en plein champ, qu'on autorise la mise sur le marché de milliers de nouvelles molécules (pesticides, etc) qui diffusent partout dans l'environnement. De qui se moque-t-on ?



Extraits de la lettre que j'ai envoyée en tant qu'administrateur de l'association Stéphane Lamart à Allain Bougrain-Dubourg président de la LPO le 25 septembre 2009 ([en pdf ici](#)).

Maintenant nous aimerions vous parler de la responsabilité de la LPO dans le massacre des espèces d'oiseaux dites invasives. La LPO préconise l'abattage de certains oiseaux, la preuve : En 2006, la LPO a lancé une grande enquête nationale sur les espèces d'oiseaux que l'on qualifie d'« invasives » en France, et dont le rapport vient d'être remis au ministère de l'Ecologie. *L'enjeu actuel, prôné par la plupart des organismes de conservation de la nature est que la limitation, voire l'éradication, doivent être les démarches à envisager en priorité. Dans ce contexte de principe de précaution, il est conseillé d'agir vite, sans attendre une démonstration du caractère nuisible de l'espèce invasive.*

Tuons d'abord, on verra bien ensuite, détruisons, il en restera bien quelque chose. On note le massacre généralisé de l'Ibis sacré en Loire-Atlantique et dans l'Hérault. Toujours pour l'Ibis sacré et son « éradication » en Loire-Atlantique, monsieur Philippe Clergeau, membre éminent de la LPO, lors d'une réunion du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire le 4 septembre 2006 à la Préfecture de la Loire-Atlantique, consulté en tant qu'expert a préconisé : *Thierry Lodé souhaite savoir quelle est selon Monsieur Philippe Clergeau, la meilleure méthode d'intervention. Ce dernier estime que le tir est la méthode la plus propre et la plus efficace. Elle pourrait être utilisée dès maintenant notamment sur la décharge de Cuneix où séjournent, en permanence 800 individus.* On connaît la suite, à savoir le massacre de ce bel oiseau.

Et que penser de l'implication de la LPO dans les battues de destruction visant les oies Bernaches du Canada comme l'affaire de la base de loisirs de Cergy-Pontoise d'août 2008 où un arrêté préfectoral avait été pris demandant la destruction de 150 oies, arrêté pris après avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature du 28 juillet 2008 dont vous êtes un membre de droit en tant que président de la Ligue pour la protection des oiseaux, compte tenu des propos relevés dans la presse à l'époque : *Interrogée hier, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) n'apparaît pas choquée par cette décision. « Cette espèce est plutôt abondante, remarque Olivier Paikine, chargé d'études pour la LPO. Même si on encourage plutôt à les effrayer pour les faire fuir, on n'est pas opposés à cette destruction car on comprend que c'est dérangeant pour une base de loisirs. »* atténués il est vrai par une autre déclaration au 19/20 de France 3 région Ile-de-France où elle déclare son opposition à ces tueries (à la suite de l'opposition des associations comme la Fondation Brigitte Bardot). Alors qu'en penser? En fait la déclaration faite au Parisien correspond à la position de la LPO sur les espèces invasives : revue Ornithos 14-6 (2007) - Les oiseaux allochtones en France : statut et interactions avec les espèces indigènes. (Philippe J. Dubois) :

Sur les oies Bernaches :

"C'est au cours des premières années de la présente décennie que l'on assiste à une véritable « explosion » des effectifs la population française a donc été multipliée par plus de six ! Le quart sud-est du pays reste à coloniser ; ce devrait être sans doute une question d'années à présent, au vu de l'accroissement exponentiel des effectifs depuis le début des années 2000. Menaces, interactions et gestion. En France, l'impact de la Bernache du Canada sur les espèces indigènes n'est pas encore très perceptible. En revanche, la gêne occasionnée par les oiseaux est palpable. En effet, en bordure de plans d'eau où se pratiquent des activités de loisirs, les gestionnaires se plaignent notamment des déjections des oies qui peuvent parfois souiller fortement les pelouses et les aires de repos (cas cités en Vald'Oise, dans les Yvelines, etc.). D'un point de vue écologique, les excréments d'un trop grand nombre d'oiseaux peuvent provoquer des pollutions de l'eau et une augmentation de l'eutrophisation. ... Le risque de propagation de maladies ou les risques pour la santé publique, dans les parcs, de même que les menaces de collisions aériennes ne sont pas négligeables lorsque les oiseaux sont nombreux (Watola et al. 1996)."

et la conclusion de la publication est très claire :

dans le contexte actuel, l'application du « principe de précaution » semble une alternative à la fois crédible et réaliste. Certaines espèces donnant des signes empiriques de menaces sur l'avifaune indigène doivent être placées sous haute surveillance écologique. Pour quelques-unes d'entre elles (Érismature rousse et Ibis sacré notamment), les mesures de régulation, voire d'éradication, proposées ou entreprises s'inscrivent logiquement dans ce contexte de précaution. Selon Hulme (2006), tout l'enjeu de cette problématique réside en réalité dans la façon donc les réponses possibles - prévention, éradication, contrôle - sont appréhendées en fonction des espèces concernées. Cet auteur démontre par ailleurs, au vu de nombreuses interventions à travers le monde que l'éradication est généralement moins coûteuse sur le moyen/long terme que le contrôle, et s'avère bien sûr plus efficace. L'enjeu actuel, prôné par la plupart des organismes de conservation de la nature est que la limitation, voire l'éradication, doivent être les démarches à envisager en priorité. Dans ce contexte de principe de précaution, il est conseillé d'agir vite, sans attendre une démonstration du caractère nuisible de l'espèce invasive.

EXTRAITS DU RAPPORT REDIGÉ SUITE A CETTE ENQUÊTE

la Bernache du Canada, l'Ouette d'Égypte, l'Ibis sacré, la Perruche à collier ... représentent une menace avérée, en France ou ailleurs en Europe, pour l'avifaune locale (ou la faune en général).

Les quatre espèces précitées sont, avec l'Érismature rousse, celles sur lesquelles des efforts doivent être réalisés dans de brefs délais. La Bernache du Canada, qui connaît un accroissement exponentiel dans quelques régions, doit être à présent considérée comme espèce envahissante.

Le cas de l'Érismature rousse et de l'Ibis sacré est différent. D'abord parce que des mesures de régulation ont été prises à l'échelle nationale pour la première, visant même son éradication ... On ne peut tirer une érismature sur un plan d'eau quand celle-ci se trouve au milieu d'une vaste troupe de canards, ... On peut cependant espérer endiguer l'expansion numérique de l'espèce comme cela se pratique en Grande-Bretagne. ... La problématique est assez similaire pour l'Ibis sacré qui se trouve, de plus, avoir aujourd'hui des effectifs importants sur le territoire, ...

Dans les deux cas, la régulation ou l'éradication de ces espèces se heurte d'abord à une opposition de certains, qui manifestent une approche souvent émotionnelle, culturelle, voire philosophique sans apporter un travail scientifique permettant d'étayer leur point de vue. En pareil cas, les actions visent prioritairement à retarder les décisions administratives. Il conviendra d'éclairer les « opposants » afin que l'importance de la situation soit perçue par tous.

dans le contexte actuel, l'application du « principe de précaution » semble une alternative à la fois crédible et réaliste.

les mesures de régulation, voire d'éradication, proposées ou entreprises s'inscrivent logiquement dans ce contexte de précaution.....

Cet auteur démontre par ailleurs, au vu de nombreuses interventions à travers le monde que l'éradication est généralement moins coûteuse sur le moyen/long terme que le contrôle, et s'avère bien sûr plus efficace. L'enjeu actuel, prôné par la plupart des organismes de conservation de la nature est que la limitation, voire l'éradication, doivent être les démarches à envisager en priorité. Dans ce contexte de principe de précaution, il est conseillé d'agir vite, sans attendre une démonstration du caractère nuisible de l'espèce invasive.

Il est vrai comme vous suivez ici la position d'une majorité de naturalistes occidentaux. Nous vous prions donc de bien vouloir reconsidérer votre position que nous trouvons, difficile de trouver un qualificatif, disons non éclairée. Pourtant vous savez que les dernières recherches scientifiques démontrent que l'animal a un vécu intérieur très semblable à l'homme (émotions, souffrance, angoisse, etc.), alors pourquoi?



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

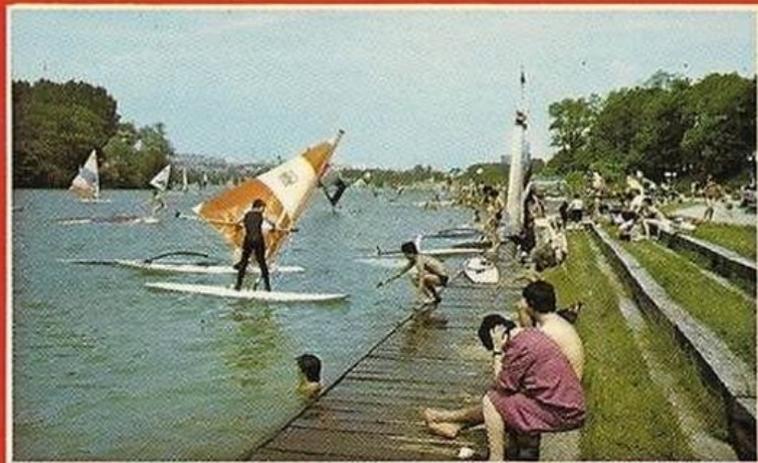


**Les oies Bernaches,
tayaut, tayaut**

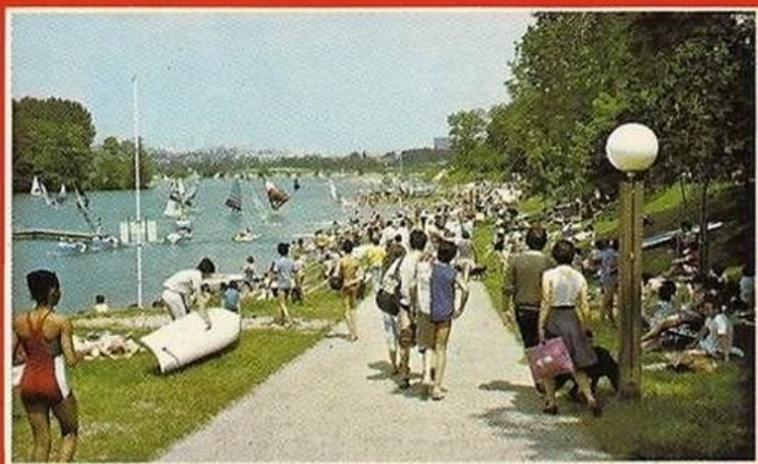
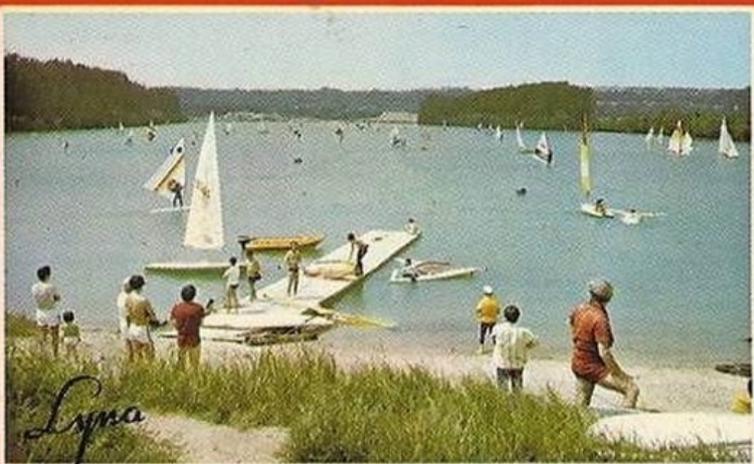




Le grand public apprend les abattages des oies bernaches par l'affaire de la base de loisirs de Cergy-Pontoise en 2008.



CERGY



Val d'Oise | 

Île de France et Oise



Choisissez votre ville

Ville ou code postal

OK

Pour accéder à l'actualité « Près de chez moi »
Je me localise



CERGY-NEUVILLE.

150 oies à abattre pour protéger les baigneurs

Evoquant des « risques pour la salubrité publique », le préfet vient d'ordonner la destruction de 150 oies de la base de loisirs.
La chasse a commencé hier.

Tiffanie Osswalt | 12 08 2008 07h00

LES CÉLÈBRES VOLATILES de la base de loisirs de Cergy ne feront bientôt plus partie du paysage. La préfecture vient d'autoriser la destruction des oies bernaches du Canada, implantées sur ce site depuis environ huit ans. « Ces oies souillent par leurs déjections les abords de la plage, mais aussi les eaux de baignade du centre balnéaire, explique Nicolas Cook, directeur de la base de loisirs.

A l'origine, elles n'étaient que deux, mais on en compte presque deux cents aujourd'hui ! »

« Ils auraient pu en faire du foie gras ! »

Les oiseaux devaient d'abord être déplacés, mais étant donné qu'ils sont capables de retrouver leur endroit d'origine, il a été décidé de les abattre à hauteur de cent cinquante bêtes au maximum. « Cette décision ne nous enthousiasme pas, confie Nicolas Cook. Mais il y a un enjeu sanitaire et si nous devons fermer la baignade, les gens se baigneraient n'importe où et sans surveillance. » Les prélèvements effectués par la Ddass ne faisaient pourtant pas état d'un risque sanitaire important (voir encadré), avec une qualité de l'eau jugée « moyenne ». Hier matin, six chasseurs, armés de fusils munis de silencieux, ont déjà abattu vingt-sept oies, du côté de l'aire de baignade, encadrés par des agents de police et des gendarmes. Ces séances de tirs devraient se poursuivre toute la semaine, entre 6 heures et 9 heures pour éviter l'affluence. Si l'objectif de cent cinquante oies n'est pas atteint, la base de loisirs est autorisée à tirer les volatiles jusqu'au mois d'octobre.

Les corps des animaux abattus sont ensuite confiés à l'équarrissage pour être éliminés. Interrogée hier, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) n'apparaît pas choquée par cette décision. « Cette espèce est plutôt abondante, remarque Olivier Paikine, chargé d'études pour la LPO. Même si on encourage plutôt à les effrayer pour les faire fuir, on n'est pas opposés à cette destruction car on comprend que c'est dérangeant pour une base de loisirs. »

Du côté des promeneurs habituels, l'élimination des oies bernaches est plus dure à comprendre. « C'est dommage, on aime bien venir les regarder avec nos petits-enfants, regrettent Gisèle et Pierre, un couple de Cergy. Ces oies ne sont pas agressives, on peut les approcher. Ils auraient pu au moins les donner à un propriétaire d'étang en province ou même en faire du foie gras ! »



Les oies Bernaches, tayaut, tayaut

Si vous avez lu le dossier Ibis sacré vous comprenez maintenant l'atmosphère idéologique qui pousse à éradiquer, à titre de précaution, toute espèce d'oiseau allochtone ayant un quelconque succès reproductif. Mais en fait cette classification « exotique » et « invasif » n'est qu'un prétexte pour masquer la vraie raison de tous ces massacres. La Nature vivante doit obéir à la volonté humaine, à la techno-science et rester discrète et non exubérante. Ainsi en zone artificielle on « régule » les populations jugées surnuméraires, l'objectif étant qu'un faible nombre d'oiseaux sauvages vivent près de l'homme. En zone agricole, forestière de rapport, parcs naturels protégés, etc. tout doit être invariable, les espaces contrôlés par les chasseurs avec leurs espèces traditionnelles autorisées : gibiers fa-

vorisés et nuisibles exterminés. Quand dans ce milieu humain, trop humain, une espèce nouvelle, venue d'ailleurs, essaie de creuser son trou alors on assiste à un levé de boucliers. Les experts, ceux qui disent, alertent et produisent moult rapports, démontrant qu'il convient d'éradiquer la menace, les autorités tournent les lois en tout sens pour, et les as de la gâchette entrent en action.

C'est ce phénomène « classique » qu'on observe pour l'oie bernache du Canada. Cette espèce qui était protégée en 2000 est maintenant classée gibier nuisible sur l'ensemble du territoire métropolitain. Nous allons faire un petit historique en piochant les renseignements dans le rapport de l'ONCFS - La bernache du Canada : une espèce exotique devenue envahissante, Diagnostic – Plan de lutte – Régulation – [en pdf ici](#).

Pays	Nombre annuel de couples		Nombre d'individus	
	1996-2002	2004-2007	1996-2002	2004-2007
Autriche	2 - 5	5	20	20
Belgique	Plus de 300	Plus de 1 500	600	5 000
Danemark	7 ¹	20	20	50
Finlande	3 500	7 000	7 000	20 000
France	200 (600 - 700)	600 (4 390 - 4 700)	600 - 700	4 390 - 4 700
Allemagne	500 - 1 000	1 400 - 1 500	2 000	5 000
Irlande	(970)	(1 050)	970	1 050
Italie	1 (10)	1 - 2 (12)	10	12
Luxembourg	-	5 - 10	-	25
Pays-Bas	1 000 - 1 400	3 200	3 000	9 000
Norvège	2 000	Plus de 2 000	5 000	5 000
Pologne	-	3	-	10
Russie	1	-	10	-
Suède	5 000	10 000	15 000	30 000
Suisse	Présente mais pas de reproduction	1	Présente mais pas de reproduction	10
Ukraine	Présente mais pas de données	-	Présente mais pas de données	-
Royaume-Uni	(89 000)	(Plus de 89 000)	89000	Plus de 89 000
TOTAL	32 700 - 33 900	48 500 - 73 750	123 320	170 000



rapport de l'ONCFS - La bernache du Canada : une espèce exotique devenue envahissante, Diagnostic – Plan de lutte – Régulation

Originaire d'Amérique du Nord, la bernache du Canada a été introduite à des fins ornementales et cynégétiques dès le début du XVIIIe siècle en Angleterre, puis au XXe siècle dans une dizaine d'autres pays d'Europe. Espèce longévive et possédant un fort potentiel de reproduction, elle fait également preuve d'une grande capacité d'adaptation. C'est ainsi qu'à partir de quelques individus, des populations férales ont pu s'installer et se développer jusqu'à devenir envahissantes. Le plus souvent sédentaire en Europe, cette oie au comportement grégaire peut avoir des impacts importants là où elle s'installe, à la fois sur les activités humaines et sur les écosystèmes fréquentés.

Une introduction en nature souhaitée

La bernache du Canada est connue en France depuis Louis XIV (XVIIe siècle). Buffon mentionne qu'elle se reproduisait en semi-liberté et en grand nombre dans les parcs et jardins du château de Versailles (Lever, in Pascal & Clergeau, 2003). C'est probablement le berceau francilien de l'espèce. Les premiers spécimens ont été observés en nature en France entre 1960 et 1970. Des individus ont été lâchés volontairement à des fins cynégétiques sur certains sites (Somme, Pas-de-Calais) pour favoriser l'implantation et l'acclimatation de cette espèce protégée (Olivier, 1966), auxquels se sont ajoutés des oiseaux échappés de parcs ou de propriétés privées. Le statut de l'espèce n'ayant pas été modifié au cours des années qui ont suivi son introduction, des noyaux de population ont pu se constituer sur le territoire métropolitain qui ont engendré une population férale bien implantée depuis maintenant plusieurs années.

La population française comptait 130-150 individus au début des années 1990 et 600-700 à la fin du siècle dernier. Dans les années 2000, elle était estimée à 5 000 individus et à un peu moins de 600 couples (Dubois, 2007). Lors des hivers froids, des oiseaux venant de Scandinavie et d'Angleterre pourraient venir grossir cette population (Cramp & Simmons, 1977).

Des biotopes favorables

L'implantation de l'espèce en France a été rendue possible grâce à la présence de biotopes favorables à son développement dans plusieurs régions. En effet, si elle fréquente les zones humides artificielles ou naturelles (étangs, ballastières, marécages, lacs, rivières...), elle recherche également les champs cultivés (céréales, prairies...) et les zones à végétation rase pour s'alimenter (Cramp & Simmons, 1977).

... Une bernache du Canada peut vivre jusqu'à 24 ans. Longévité, grégarisme hivernal et semicolonialisme estival contribuent aux fortes survies adultes et juvéniles qui, alliées à un bon succès reproducteur, donnent des critères de dynamique des populations très favorables à l'expansion de l'espèce.

Des impacts significatifs

Une facture de plusieurs millions de dollars... dans son aire d'origine (États-Unis) : impacts sur les activités humaines par les dégâts occasionnés aux cultures ou aux infrastructures de loisirs, problèmes de santé publique avec la transmission de maladies... Un régime alimentaire néfaste pour les cultures et les prairies ...

... Des conséquences pour l'homme et l'avifaune autochtone

Les troupes de bernaches qui fréquentent des zones urbanisées souillent ces endroits à végétation rase qu'elles affectionnent ;

l'acidité des fientes brûle les gazons des golfs, les pelouses des espaces verts et des bases de loisirs... Outre les désagréments importants liés à la dégradation de ces lieux très fréquentés par l'homme, un risque pour la santé publique est à craindre (Dubois, 2007). Les conséquences directes de la présence d'un groupe de bernaches du Canada au dortoir sur un site de loisirs se manifestent par une pollution des eaux de baignade (Callaghan & Kirby, 1996), cette eutrophisation favorisant **la transmission potentielle de certaines maladies à l'homme** (conjonctivite, botulisme). Ces risques sanitaires non négligeables ont entraîné la fermeture de la base de loisirs de Cergy-Pontoise en 2009

Plan de lutte

En Belgique, la bernache du Canada a connu une explosion démographique et géographique, à tel point qu'elle est devenue aujourd'hui, avec le canard colvert, un des anatidés (canards, oies et cygnes) nicheurs les plus communs du pays. Elle y a été classée en liste noire, c'est-à-dire parmi les espèces ayant un risque d'impact important sur l'environnement, et elle est devenue chassable en 2008 (D. Vangeluwe, comm. Pers.). En Grande-Bretagne, suite à une véritable invasion de l'espèce provoquant des interactions fortes avec les activités humaines, une étude de modélisation réalisée par Hughes et al. (1999) a montré qu'il est très efficace d'accroître la mortalité des adultes pour réduire une population de bernaches du Canada sans apport extérieur d'individu. **Ainsi, avec 30 % des adultes tués par an**, la population pourrait atteindre 10 % du niveau initial en dix ans. Pour obtenir le même effet avec la stérilisation, il faut traiter 90 % des couvées de la population. Cependant, malgré la mise en application de cette mesure (**35 à 40 % des adultes tués**), la population de bernaches du Canada a continué d'augmenter de 8 % par an entre 1966 et 1987 car aucun des facteurs de densité-dépendance n'est intervenu comme initialement prévu dans l'étude de modélisation. De même, aucun facteur de densité-dépendance ne semble pouvoir agir pour réguler naturellement la population en France, car les habitats favorables ne sont pas limitants du fait de la forte adaptabilité de l'espèce aux conditions du milieu. Compte tenu de sa dynamique de population et de la situation actuelle **en France, tous les moyens nécessaires pour aboutir à la destruction de cette espèce allochtone doivent être mis en oeuvre** ; la régulation par la seule technique de stérilisation des oeufs ou par le seul prélèvement d'adultes est insuffisante...

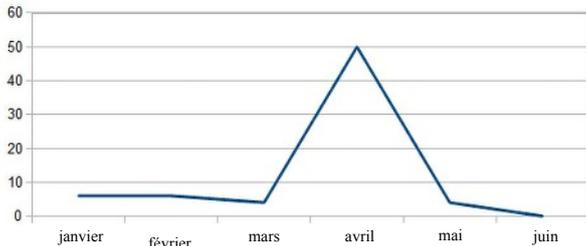


Orangina et le pigeon Malade !



Pigeons biset haret – la propagande continue

Les médias français ont publié environ 66 articles de presse pendant le premier semestre 2013, articles disant directement ou indirectement que les pigeons haret transmettent des maladies à l'homme. Ce chiffre très important provient de l'épisode grippe aviaire H7N9 du mois d'avril qui était encore de l'intox. Par exemple une dépêche AFP : Shanghai veut confiner 2 millions de pigeons pour lutter contre la grippe aviaire H7N9 – avec photos de pigeons, a été reprise par tous les médias français, belges, suisses, etc.



La Préfecture de police de Paris

Dans son journal PPrama N° 270 du 29 mai 2013 ([ici en pdf](#)) a écrit :

Le pigeon fait partie intégrante du paysage parisien. Il va clopin-clopant, estropié, sur une patte, tourne autour de vous pendant que vous manger votre sandwich, salit votre voiture de ses déjections, prend possession du rebord de fenêtre et vous « berce » de ses roucoulements.

...
Si les déprédations qu'il occasionne sur les bâtiments (et véhicules) sont un témoignage visible des nuisances qu'il cause, d'autres le sont beaucoup moins mais peuvent avoir des conséquences bien plus graves.

Le pigeon, comme les oiseaux en général, est **porteur potentiel de nombreuses maladies transmissibles à l'homme** : mycoses (aspergillose ou candidose, entre autres), infections bactériennes, particulièrement digestives (salmonellose, yersiniose) mais aussi chlamydioses (responsable de l'ornithose-psittacose), infections virales (dont le redoutable virus West Nile).



1 fiente de pigeon
= 40 germes
pathogènes.

Faites le calcul...

Le nourrissage des pigeons peut avoir des conséquences sur la santé.

ICI
VOTRE
LOGO



L'association : nos recours juridiques

Nous avons attaqué au tribunal administratif trois communes ayant organisé des battues aux pigeons haret : communes de Vallègue, Domfront et Lafrançaise.

Nous avons aussi attaqué au tribunal administratif le projet d'introduire trois jeunes faucons pèlerins, qui nicheraient sur la basilique de la commune d'Albert, pour limiter la prolifération des pigeons, nuisibles au monument. Actuellement, pour ce dossier, nous avons déposé deux requêtes pour excès de pouvoir, une dirigée contre l'arrêté de consultation publique et l'autre contre l'arrêté d'autorisation.

Nous avons aussi fait un référé suspension avant que l'autorisation soit publiée. Bien que ce référé ait été rejeté (pour une raison

bidon), la région donc l'État a reculé, car ayant reçu notre requête transmise par le tribunal avant de publier l'autorisation, les responsables ont pris du temps pour publier l'arrêté d'autorisation. Une publication trop tardive pour relâcher sur site les trois jeunes faucons pèlerins maintenant trop âgés pour être adaptés à la vie sauvage. Un an de gagné mais le projet est reporté en 2014. Nous referons un autre référé, on ne peut laisser passer ce genre de chose : des pigeons vivants donnés à manger aux faucons pour les entraîner et destructions d'oiseaux sauvages protégés.

Nous avons aussi fait des recours en vertu du droit d'accès aux documents administratifs par tout citoyen.

Nous avons créé une page internet consacrée à ces recours [ici en pdf](#).

DIVERS

Muséum national d'Histoire naturelle - Inventaire national du Patrimoine naturel

Source : Site officiel

Columba livia - Fiche espèce Publié en 2012 - A CONSULTER : [Le document original](#)

Fiche rédigée par :

Olivier LORVELEC de l'Insitut National de la Recherche Agronomique

Jean-Denis VIGNE du Muséum national d'Histoire naturelle

Michel PASCAL de l'Insitut National de la Recherche Agronomique

Ses nombreux sujets urbains constituent des réservoirs et vecteurs de bactéries des genres Chlamydia, Mycobacterium et Salmonella, de levures du genre Cryptococcus et produisent des allergènes aviaires auxquels l'Homme est sensible (Guiguen & Camin, 1997). Par ailleurs, l'espèce est vectrice de l'agent de la maladie de Newcastle qui a de sérieuses incidences sur les élevages de volailles (Moutou, 1997) et ses importantes populations périurbaines occasionnent des dégâts en céréaliculture sur semis et lors de la levée. Le constat de ces interactions négatives avec diverses activités humaines ne doit pas masquer l'absence d'information sur l'éventuel impact des populations urbaines et périurbaines de l'espèce sur l'avifaune sauvage et les écosystèmes périurbains en général.



Ce corbeau freux, d'une bonne vingtaine de centimètres, est tombé comme une mouche. Un seul plomb, calibre douze, a suffi pour le tuer. Ce sont les chasseurs de Courcelles-Chaussy qui font le ménage, pour débarrasser la commune de ces oiseaux « nuisibles ».